



## 25<sup>ème</sup> réunion consultative du pré-sommet sur l'intégration du genre à l'Union africaine et dans les Etats membres

20-23 January 2015, Addis Ababa, Ethiopia



## RECOMMANDATIONS

2015, année de l'autonomisation de la femme et développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique - Quels changements voulons-nous voir ?

---

# INTRODUCTION

---

L'année 2015 représente une opportunité unique pour l'accélération de la réalisation des engagements relatifs aux droits des femmes africaines, l'égalité du genre, l'autonomisation des femmes et le développement inclusif. L'année 2015 marque la 5<sup>ème</sup> année de la Décennie de la Femme Africaine (2010-2020), le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (Beijing +20), ainsi que le quinzième anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU, et la fin des délibérations sur le programme de développement post-2015.

Dans ce contexte, du 20 au 21 janvier 2015, la Campagne « Le Genre : Mon Agenda » (GIMAC), l'un des plus larges réseaux d'organisations de la société civile africaine qui assure le suivi des droits des femmes africaines et de l'égalité du genre sur le continent, a organisé sa **25<sup>ème</sup> Réunion Consultative du Pré-Sommet sur l'intégration du Genre à l'Union Africaine et dans les Pays Membres**, sous le thème « 2015, Année de l'Autonomisation des Femmes et du Développement pour la Concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique – Quel changement souhaitons-nous voir ? » Près de 200 participants actifs dans la promotion de l'égalité du genre et des droits des femmes en Afrique ont réfléchi sur les progrès, les lacunes actuelles et les questions émergentes, tout en analysant les différents engagements pris par les pays membres de l'Union africaine en rapport avec les droits des femmes, la santé, l'éducation, la gouvernance, l'autonomisation économique des femmes, paix et sécurité et le changement climatique. Une Déclaration a été adoptée à l'issue du GIMAC.

Le GIMAC a été suivi d'une **consultation des parties prenantes**, organisée du 22 au 23 janvier 2015 avec la Commission de l'Union Africaine, sous l'égide de la Présidente de la Commission, H.E. Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, dans le Centre de Conférences de l'Union africaine, le Mandela Hall. La consultation a réuni des Ministres du Genre et des Questions liées aux Femmes du continent africain, les membres du GIMAC, les points focaux Genre des Commissions Economiques Régionales et autres partenaires afin de développer ensemble une stratégie pour l'année de l'«Autonomisation des Femmes et du Développement pour la Concrétisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique». Les participants à la consultation ont adopté un communiqué le 23 janvier 2015.

## **La campagne « Le Genre : Mon Agenda » (GIMAC), un réseau unique d'organisations de la société civile africaines, coordonné par Femmes Africa Solidarité**

Le GIMAC est l'une des plus larges plateformes de femmes africaines du continent. Le réseau est coordonné par Femmes Africa Solidarité (FAS) et réunit plus de 55 organisations provenant des différents pays du continent. Le GIMAC a été créé pour fournir un espace d'expression à la société civile, afin de formuler et promouvoir un agenda pour l'égalité du genre en Afrique. Le GIMAC a mené une campagne inlassable pendant les dix dernières années pour l'égalité de la participation des femmes dans le leadership de l'Union Africaine et pour assurer que la voix des femmes est entendue pendant le Sommet des Chefs d'Etats Membres de l'Union Africaine.

Depuis 2005, les membres du GIMAC se réunissent en marges du Sommet des Chefs d'Etats de l'Union Africaine pour une Réunion Consultative du Pré-Sommet sur L'intégration du Genre à l'Union africaine.



# DÉCLARATION DU GIMAC

*« Evaluer, contribuer, mettre en œuvre »*

Nous, femmes des organisations de la société civile qui travaillons sur les questions des femmes, nous sommes réunies pour la 25<sup>ème</sup> session du GIMAC sous le thème « L'Autonomisation des femmes et le développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 pour l'Afrique – Quel changement souhaitons-nous voir ? » et avons délibéré pendant la réunion de consultation de la société civile sur différents thèmes incluant droits des femmes, santé, éducation, gouvernance, autonomisation économique des femmes, paix et sécurité et changement climatique.

Saluant l'invitation de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, adressée aux femmes africaines durant les célébrations du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Union africaine, à contribuer au développement de l'Agenda 2063 et aux consultations suivantes dirigées conjointement par l'Union africaine et le GIMAC, y compris à Malabo, en Guinée Equatoriale,

Appréciant l'opportunité qui nous est offerte de contribuer à la stratégie pour l'adoption et la mise en œuvre de l'agenda 2063,

Nous vous remercions pour le soutien accordé et l'ouverture envers les organisations de la société civile. Nous sommes ravies de nous engager dans ce processus et de soutenir la réalisation de la vision de l'Afrique que nous souhaitons avoir d'ici 50 ans,

Nous applaudissons la décision de désigner l'année 2015 « Année de l'autonomisation des femmes » et le fait que l'Union africaine accorde à ce thème de nombreuses délibérations. Nous proposons ainsi que l'année de l'autonomisation des femmes marque un point de départ et que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de solutions pratiques qui produiraient des résultats mesurables pour l'autonomisation des femmes.

L'Union africaine, en reconnaissant l'importance des contributions des femmes dans le développement, a fait un énorme pas en avant qui a permis la mise en place de cadres légaux nécessaires pour l'autonomisation des femmes. Ces cadres et principes ne sont pas, selon notre opinion, à renégocier, mais devraient servir à guider la pratique, le suivi et la mise en œuvre. Nous voulons nous concentrer sur la manière dont ces droits doivent être actualisés. Cela inclut le Protocole de Maputo, la Déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (Beijing +20).

Afin d'assurer l'intégrité des données et la conformité aux exigences du reporting, nous avons travaillé avec la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) à la production d'un outil de suivi, l'Index de déclaration solennelle (SDI). Cet index a été amélioré de manière systématique et est maintenant prêt à être utilisé à plus grande échelle, afin de faire le suivi des progrès accomplis sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les Etats membres de l'Union africaine. Ces données vont informer le suivi, l'évaluation et le plaidoyer pour la Déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique.

Notre recommandation principale est liée au fait que l'Afrique a besoin d'un changement de mentalité. Notre point de vue sur la culture et son rôle dans la définition de notre propre identité est critique. La culture est trop souvent perçue comme une contrainte à l'autonomisation des femmes, alors qu'elle devrait être vue comme une force motrice dans la création de nos sociétés.

Deuxièmement, l'Afrique doit impérativement commencer à apprendre à utiliser ses propres ressources pour le développement du continent. Des solutions locales doivent être développées afin de répondre aux réalités de nos communautés.

Et enfin, l'Afrique doit rejeter la mentalité de pauvreté, qui a été largement infusée dans l'esprit des gens dans tous les domaines et à tous les niveaux de la société. L'Afrique n'est, en aucun cas, un continent pauvre. Elle est l'un des continents les plus riches du monde. Pour ce faire, nous, peuples africains, devons adopter de grandes idées, être audacieux et renforcer notre confiance en nous-même, et la confiance que les femmes ont en elles, en particulier si les femmes sont celles qui doivent conduire le changement.

Nous proposons donc des solutions pratiques pour les dix premières années dans les secteurs suivants. Bon nombre de ces propositions sont déjà des bonnes pratiques dans les Etats-Membres de l'UA. Elles peuvent être reproduites ou développées pour promouvoir l'autonomisation des femmes.

### Autonomisation économique

L'autonomisation économique des femmes et les droits humains des femmes vont de paire. Nous avons besoin d'une croissance inclusive pour nous assurer que personne n'est laissé pour compte. La création d'emploi doit s'adresser aux femmes et aux jeunes qui sont notre présent et notre avenir.

« Nous demandons une fois de plus la mise en place d'une banque pour les femmes qui répondra aux défis spécifiques que rencontrent les femmes lorsqu'elles naviguent dans le système financier. »

”

Nous avons besoin d'investissements dans la science, dans les technologies de l'information et de la communications et dans l'agriculture innovante et les systèmes financiers pour les femmes. Par exemple, MPesa et les cartes de crédit biométriques, qui contribueront à l'autonomie financière des femmes.

Nous demandons une fois de plus la mise en place d'une banque pour les femmes qui répondra aux défis spécifiques que rencontrent les

femmes lorsqu'elles naviguent dans le système financier.

Nous demandons qu'il y ait plus de femmes dans les instances décisionnelles dans les entreprises et qu'un certain pourcentage d'appels d'offre des gouvernements aillent aux femmes. Le processus d'enregistrement ainsi que la façon de faire des affaires doit être simplifié et démythifié.

La formation pour les femmes sur le respect de conformité des entreprises et le commerce est également une priorité.

Il devrait y avoir un partenariat solide entre les femmes du secteur privé et celles du secteur public. Le GIMAC, la BAD et l'UA devraient mettre en place un groupe de travail qui produirait un plan d'action, des objectifs et une feuille de route pour accélérer l'autonomisation économique des femmes.

### Agriculture

Suite aux recommandations spécifiques du GIMAC sur l'agriculture de l'an dernier, nous continuons à demander que les femmes, principaux acteurs et contributeurs de l'agriculture, soient présentes partout dans la chaîne de valeur, et à tous les niveaux.

Elles devraient recevoir :

- Un accès total aux terres et un contrôle sur les terres,
- Un accès total aux marchés.

Nous voulons que l'on donne aux femmes accès aux technologies les plus récentes afin d'améliorer leur productivité, développer leur entreprise. Elles doivent être formées à l'utilisation des matériels modernes et profiter des avantages des dernières innovations.

Les prochaines priorités comprennent: Encourager les femmes à travailler dans des associations, agrandir leurs entreprises et recruter des jeunes ainsi que renforcer les relations avec le secteur privé, y compris pour la production de matériel.

“

« C'est dans les musées qu'on doit trouver la houe. »

- Recommandation de la 24<sup>ème</sup> réunion consultative de pré-sommet du GIMAC, Malabo, Guinée Equatoriale, juin 2014.

« (...) un cadre avec des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre de l'agenda liés aux femmes, à la paix et à la sécurité. »



### Paix et sécurité

C'est l'un des principaux secteurs requérant une action. L'Envoyé spécial sur les femmes, la paix et la sécurité de la Présidente de la Commission de l'Union africaine est en train de préparer un cadre avec des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre de l'agenda liés aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Nous proposons que chaque pays soit tenu de préparer un plan d'action national pour accélérer la mise en œuvre de l'agenda liés aux femmes, à la paix et à la sécurité, en mettant l'accent sur la violence contre les femmes, les programmes de réhabilitation et de guérison, les enfants soldats, les mesures préventives telles que la Salle de veille des femmes dans le contexte des élections, le renforcement du système judiciaire pour accélérer l'accès à la justice et faire cesser l'impunité, la protection des réfugiés et des personnes déplacées. La sécurité humaine est plus durable que la sécurité militaire. Nous vous proposons d'accorder une attention urgente aux disparités et aux inégalités, ainsi qu'à la corruption et à la mauvaise gouvernance qui sont à la base des troubles et de l'instabilité dans nos pays.

### Éducation

L'accent doit être mis sur une éducation de qualité à deux niveaux: le contenu et l'infrastructure. Sur le contenu, les programmes doivent assurer que les droits des filles sont protégés et que les programmes d'histoire reflètent les contributions importantes des femmes africaines, pionnières et innovatrices et leur rôle dans la construction du continent. Une attention particulière devrait être accordée à l'éducation civique et à l'alphabétisation.

En ce qui concerne les infrastructures, l'accent devrait être mis dans la construction d'écoles qui assurent que les filles restent à l'école. Mettre fin au mariage des enfants devrait être une priorité. Nous voulons aussi voir la création de centres d'excellence en sciences et technologie à travers le continent. Nous devons encourager et soutenir des programmes de mentorat.



« Nous voulons voir la création de centres d'excellence en sciences et technologie à travers le continent. »

« Nous demandons la réorientation de fonds vers les infrastructures de santé (...) surtout pour les zones les plus reculées du continent. »



### Santé

Tirant les leçons de la crise de l'Ebola, nous demandons la réorientation de fonds vers les infrastructures de santé et un accès pour tous aux soins de santé, même dans les zones les plus reculées du continent. Nous voulons qu'une attention particulière soit accordée aux politiques de santé publique, aux infrastructures, à l'éducation, et à l'assainissement visant à la protection des populations.

Santé et droits sexuels et reproductifs doivent être en conformité avec le protocole de Maputo. En ce qui concerne le VIH/Sida, les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables. Nous devons apporter un soutien supplémentaire pour identifier les technologies innovantes qui protégeront les femmes et les filles contre le VIH/Sida.

### Conclusion

Nous avons décidé que l'indice de Déclaration solennelle devrait être lié à l'agenda 2063 pour aider à mesurer les progrès accomplis en vue de sa mise en œuvre. A cet effet, nous avons décidé que nous allons produire un rapport alternatif de la société civile et que toutes nos études et recherches sur les bonnes pratiques et les solutions seront postées sur la plateforme de partage des connaissances de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

Enfin, nous nous félicitons de l'opportunité qui nous ait donnée de tenir cette réunion de consultation avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine, les ministres de l'Union africaine, les points focaux genre des Communautés économiques régionales, ONU Femmes et le PNUD. Nous aimerions voir que notre position est renforcée au niveau national pour garantir que lors des réunions internationales telles que la réunion d'examen de Beijing + 20 ou l'agenda post-2015, nous ayons une position coordonnée et unie, qui nous permettrait d'entrer avec confiance dans les négociations internationales sur ces programmes.

Addis-Ababa, Ethiopie, le 21 janvier 2015

---

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES SUR  
“L’ANNÉE DE L’AUTONOMISATION DE LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA CONCRÉTISATION DE L’AGENDA 2063 DE L’AFRIQUE”

22-23 janvier 2015  
Addis-Abeba, Ethiopie

---



---

# COMMUNIQUÉ

---

1. Nous, ministres de l'Union Africaine (UA) en charge du Genre et des Affaires féminines, membres du réseau pour la Campagne Gender is my Agenda (GIMAC) et d'autres organisations de la société civile, points focaux pour les questions du genre des Communautés économiques régionales (CER), des Agences des Nations Unies et d'autres Partenaires au développement, avons tenu la Consultation des parties prenantes sous le thème de l'année 2015 retenu par l'UA : « Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique », laquelle a eu lieu du 20 au 23 janvier 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie), au Siège de la Commission de l'Union Africaine (CUA), en marge de la vingt-quatrième Conférence des chefs d'État et de gouvernement.
2. En s'appuyant sur l'« Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique » et la Décennie de la femme africaine (2010-2020), la consultation a été l'occasion pour les parties prenantes et les organisations féminines de la société civile de s'engager dans une réflexion en vue de proposer des actions concrètes quant à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique et de la Déclaration d'action de Beijing, de l'Agenda post-2015, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de la Déclaration de Malabo sur une croissance accélérée de l'agriculture et une transformation pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés et d'autres politiques et cadres.

À l'issue de cette consultation, nous avons adopté la Déclaration qui suit : Nous

- a) accueillons favorablement l'engagement pris par les États membres de l'UA de déclarer 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique 2063 » ;
- b) félicitons la Commission de l'Union africaine, sous la conduite de S.E. la Présidente Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, d'avoir élaboré l'Agenda 2063 et son Plan d'action décennal reconnaissant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes en tant que facteurs essentiels de la transformation et du développement de l'Afrique par rapport aux sept (7) Aspirations de l'Agenda 2063 ;
- c) réaffirmons la « Déclaration d'Addis-Abeba sur l'accélération de la mise en œuvre de la Plateforme de Beijing pour des changements porteurs de transformation pour les femmes et les filles en Afrique », et réitérons notre engagement en faveur de ladite déclaration ;
- d) accueillons favorablement le mandat de l'Envoyé spécial de la Présidente de la Commission de l'UA sur les femmes, la paix et la sécurité de promouvoir les droits des femmes en période de conflit, leur participation à la prévention et à la résolution des conflits, et leur protection contre la violence sexuelle et sexiste ;
- e) prenons note de la Révision de haut niveau de 2015 et de l'Étude mondiale sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies
- f) rappelons la réunion consultative de la société civile sur l'Agenda 2063 tenue à Addis-Abeba en 2013, la réunion des ministres en charge du Genre et des Organisations de la société civile tenue à Malabo en 2014, et la neuvième Conférence régionale africaine des femmes à Addis-Abeba en 2014 ;
- g) reconnaissons les cadres existants sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes du continent et au-delà, et réaffirmons notre engagement en faveur de la mise en œuvre et de la responsabilisation mutuelle desdits cadres sans renégocier leur teneur ;

- h) notons que la mise en œuvre des cadres existants sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes a très peu progressé en raison de l'inclusion financière inexistante et de la modicité des ressources financières allouées pour les initiatives d'entrepreneuriat féminin, la propriété et le contrôle des biens par les femmes, la culture financière des femmes et leur liberté d'action ;
- i) sommes conscients des menaces existantes et naissantes qui pèsent sur le développement de l'Afrique, y compris les changements climatiques, les conflits, le terrorisme et les pandémies (Ebola, VIH/Sida), ainsi que l'impact négatif considérable qu'elles ont sur la vie et le bien-être des femmes;
- j) avons conscience de la nécessité urgente d'un changement de mentalité propice à la culture en tant que catalyseur de la renaissance sociale et du changement et non une entrave au respect des droits des femmes à leur autonomisation;
- k) saluons l'institutionnalisation de la Consultation conjointe des parties prenantes regroupant les ministres en charge du Genre et des Affaires féminines, les CER, les OSC, les Mécanismes de promotion de l'égalité hommes-femmes, le Système des Nations unies et d'autres partenaires au développement ;
- l) aspirons à l'émergence d'un continent pacifique, prospère, dynamique et pleinement intégré.

3. En conséquence, la Consultation des parties prenantes s'engage à :

- a) Travailler main dans la main pour la réalisation de l'Agenda 2063 à travers un engagement et une coordination durables afin que les efforts de collaboration et de mobilisation ne cessent de se traduire par des progrès de nature à accélérer la transformation et à avoir des répercussions positives tout au long des 50 prochaines années ;
- b) plaider en faveur de l'élaboration d'instruments législatifs et d'outils politiques pour promouvoir et protéger l'accès et le contrôle des droits fonciers pour les femmes à travers l'Afrique ;
- c) s'assurer que les politiques nationales et des CER sont en ligne avec l'Agenda 2063 et son plan d'action décennal ;
- d) soutenir énergiquement l'élaboration d'indicateurs qui s'appuient sur l'Indice de la Déclaration solennelle(IDS) mis au point par le GIMAC et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son Plan d'action décennal;
- e) soutenir également la mise en place de mécanismes de suivi afin de veiller à la responsabilisation mutuelle dans la réalisation des Objectifs d'égalité hommes- femmes dans le cadre de l'Agenda 2063et de son Plan d'action décennal.

4. En tenant compte des particularités nationales et socioculturelles, les ministres en charge du Genre et des Affaires féminines, la Commission de l'UA, les CER, le GIMAC et les membres des organisations de la société civile, le système des Nations Unies et les partenaires au développement/investissement recommandent les actions prioritaires suivantes dans la mise en œuvre de l'Année 2015 de l'autonomisation des femmes et du développement pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique :

- a) les États membres devraient s'approprier et vulgariser l'Agenda 2063 pour obtenir une participation à grande échelle à tous les niveaux, en particulier au niveau communautaire et dans les zones rurales;
- b) La Commission de l'UA devrait diriger l'harmonisation des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pendant autant d'années que couvre l'Agenda 2063 ;



- c) Les chefs d'État devraient approuver la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'accélération de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing pour des changements porteurs de transformation pour les femmes et les filles en Afrique (Beijing + 20);
- d) Les États membres et les Communautés économiques régionales (CER) devraient renforcer les efforts visant à promouvoir la participation des femmes dans les processus et les institutions judiciaires, surtout au niveau de la gouvernance et de la prise de décision, à l'instar des Cours suprêmes, des Cours constitutionnelles, des tribunaux régionaux;
- e) Les États membres devraient tenir compte des questions d'égalité hommes-femmes face aux menaces émergentes telles que l'épidémie à virus Ebola, le terrorisme et d'autres obstacles au développement de l'Afrique ;
- f) les États membres devraient élaborer, mettre en œuvre et établir un rapport sur les plans d'action nationaux et régionaux pour accélérer les programmes sur les femmes, la paix et la sécurité, en se référant au cadre continental pour la mise œuvre des programmes sur les femmes, la paix et la sécurité;
- g) les États membres devraient partager les meilleures pratiques et solutions à impact fort qui peuvent être renforcées et répliquées pour améliorer la vie des femmes;
- h) les États membres devraient élaborer et mettre en œuvre la Déclaration de Malabo 2014 sur une croissance et une transformation accélérées de l'agriculture (3AGT) pour une prospérité partagée et des moyens d'existence améliorés, où le genre constitue une question transversale à tous les sept (7) objectifs;
- i) les États membres devraient élaborer un plan d'action pour la réalisation de l'objectif « Faire taire les armes d'ici 2020 », la promotion de la participation des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et la reconstruction post- conflit, en mettant un accent particulier sur l'élimination de l'impunité et de la violence contre les femmes et les filles et en assurant l'accès à la justice, à la réhabilitation et à la réinsertion, en particulier en ce qui concerne les enfants soldats et les victimes de violence sexuelle et sexiste.
- j) les États membres devraient assurer que les femmes font partie du mécanisme électoral, y compris les institutions qui répondent aux violences durant les élections ;
- k) Les États membres devraient mettre en place des mécanismes pour identifier les victimes des abus sexuels et sexistes, et pour apporter un appui psychosocial et économique durant et après les conflits;

les États membres devraient renforcer la participation des femmes et tirer profit des anciennes chaînes de valeur du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie en renforçant leur accès et leur contrôle de la propriété foncière, en améliorant l'accès et la formation dans l'utilisation des nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, ce qui, tout en réduisant la somme de travail des femmes qui constitue un fardeau, améliore l'accès aux marchés.

- l) les États membres devraient mettre en place des mécanismes pour les femmes d'affaires afin d'assurer la transition des petites aux grandes entreprises en mettant un accent particulier sur les entreprises et les projets novateurs pour promouvoir l'autonomisation et la résilience des femmes;
- m) les États membres devraient créer un Fonds spécial pour les femmes, en collaboration avec la Banque africaine de développement et le secteur privé, et un Fonds fiduciaire et des institutions d'appui, pour investir dans les cinq (5) étapes du capital-risque dans les nouvelles sociétés et les entreprises à potentiel de croissance élevé tout en accordant une attention particulière aux entreprises qui renforcent la capacité des femmes;

- n) les gouvernements devraient allouer un financement ciblé et amélioré aux institutions intervenant dans le domaine de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes, y compris les organisations féminines basées en Afrique et l'ONU-Femmes ;
- o) les États membres devraient veiller à ce que la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité y compris les engagements existants sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité des femmes tels qu'adoptés par les chefs d'État africains dans le Protocole de l'UA sur les droits des femmes (Protocole de Maputo) en 2003, dans le Plan d'action de Maputo sur la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité en 2006 soient mis en œuvre ainsi que la responsabilité mutuelle de ces engagements existants, sans renégocier leur contenu;
- p) les États membres devraient s'assurer que l'objectif de mettre fin à l'épidémie du SIDA en 2030 fait partie de l'Agenda 2063, comme une approche inclusive des droits humains qui ne laisse personne pour compte; y compris les enfants, les adolescents, les femmes en âge de procréer, les plus importantes populations de femmes telles que les femmes et les filles dans les situations de conflit et post-conflit ;
- q) les gouvernements devraient accroître les investissements dans l'éducation et la formation jugées de qualité en science et technologie (S&T), en technologies de l'Information et des Communications (TIC), dans l'ingénierie, dans les mathématiques, dans l'agriculture/l'agro-industrie et les innovations nutritionnelles en mettant l'accent sur les jeunes femmes;
- r) les gouvernements devraient s'engager à mettre fin au mariage des enfants (viol) en Afrique à travers l'adoption de la position commune africaine de « mettre fin au mariage des enfants »; l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action détaillés, et l'inclusion de « mettre fin au mariage des enfants » comme étant un indicateur de suivi de l'Agenda 2063 pour l'autonomisation et le bien-être des filles ;
- s) les États membres devraient ériger un monument au Siège de l'Union africaine pour rendre hommage aux femmes qui ont contribué aux mouvements africains de libération anticoloniaux, antiapartheids, et à la résolution des conflits sur le continent; et
- t) la Présidente de la Commission de l'UA devrait partager les résultats des consultations des parties prenantes au Conseil des ministres et au Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

5. Les participants ont adressé leurs remerciements à la Présidente de la Commission de l'UA pour l'organisation de la réunion, au GIMAC, au PNUD, à l'ONU-Femmes, à la CEA pour leur contribution, ainsi qu'au Gouvernement de la République fédérale d'Éthiopie pour son hospitalité.

Fait à Addis-Abeba, Éthiopie, le 23 janvier 2015.

Partenaires du 25ème GIMAC de janvier 2015 :

